



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (D. Alarie, I. Alarie, J. Cassie et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (E. Saccucci, J. Tabinc, M. Hawranik et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (M. Rogal, C. Juan et E. Reyes)

Le président dépose le rapport du vérificateur général sur l'enquête visant la Direction de l'entretien du Bureau du logement du Manitoba.

(Document parlementaire n° 8)

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;

(Document parlementaire n° 9)

le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;

(Document parlementaire n° 10)

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;

(Document parlementaire n° 11)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;  
(Document parlementaire n° 12)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;  
(Document parlementaire n° 13)

le rapport annuel du Collège Red River pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;  
(Document parlementaire n° 14)

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2004;  
(Document parlementaire n° 15)

le rapport annuel du Collège communautaire Keewatin pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2004;  
(Document parlementaire n° 16)

le rapport annuel du Collège universitaire de Saint-Boniface pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.  
(Document parlementaire n° 17)

---

M. le *ministre* SALE propose, au nom de M. le *ministre* SELINGER, la première lecture projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

---

Après la période des questions orales, M. CUMMINGS soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. DERKACH, PENNER, LOEWEN, LAMOUREUX et FAURSCHOU interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. AGLUGUB et DERKACH, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI, M. ROCAN ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SCHELLENBERG voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

---

Il s'élève un débat.

M. MURRAY intervient, puis propose que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ne se soit pas engagé à éliminer les taxes scolaires sur les résidences et les terres agricoles;
- b) ne se soit pas engagé à garder ouverts ou à ne pas convertir les hôpitaux des régions rurales;
- c) ne se soit pas engagé à régler le problème de la pénurie de pédiatres à Brandon;
- d) n'ait pas élaboré de stratégie visant à réduire les listes d'attentes qui s'allongent dans la province;
- e) n'ait pas effectué d'étude portant sur la régionalisation des soins de santé;
- f) n'ait pas su réagir concrètement face aux préoccupations grandissantes liées au crime organisé, notamment au fait que le Manitoba a été le théâtre de 37 meurtres et tentatives de meurtre attribués aux motards depuis novembre 2000;
- g) n'ait pas élaboré de stratégie économique à long terme visant à corriger la croissance anémique du secteur de l'emploi et à faire du Manitoba une province nantie;
- h) n'ait pas su remédier convenablement à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ni fournir de plan visant à augmenter la capacité du Manitoba en matière d'abattage, ce qui a eu pour conséquence de menacer la stabilité non seulement du secteur du bétail, mais aussi de tous les autres secteurs de l'économie manitobaine qui dépendent de sa prospérité;
- i) n'ait pas su reconnaître et encourager l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
- j) n'ait pas su reconnaître qu'il n'a pu équilibrer ses budgets qu'en puisant considérablement dans les recettes de Manitoba Hydro et dans le Fonds de stabilisation des recettes;
- k) n'ait pas su reconnaître qu'en puisant de la sorte dans les fonds de Manitoba Hydro, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;
- l) ne se soit pas engagé à commander une enquête publique indépendante portant sur l'utilisation de l'argent des contribuables par Hydra House;

m) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publiques;

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK, MM. CULLEN et SANTOS ainsi que M<sup>me</sup> STEFANSON interviennent.

M. le *ministre* STRUTHERS exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke